

Du crépuscule d'un État de droit à l'aube d'un État policier ?

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Le problème de la police, c'est la justice." C'est en France, le 19 mai 2021, que cette déploration a été portée en des termes aussi inédits que décomplexés par le représentant d'un syndicat policier, lors d'une manifestation organisée pour dénoncer le prétendu laxisme de la justice. Pour approuver l'amertume des policiers, de nombreux politiciens étaient présents et l'un d'eux, Olivier Faure, premier secrétaire du Parti socialiste, a cru intelligent d'y proposer qu'un "droit de regard" sur les décisions de justice soit consenti à la police afin qu'elle ne soit pas *dépossédée* – sic – des peines *administrées aux condamnés*. "Droit de regard" qui n'était pourtant pas sans rappeler la "rétention de protection" instituée en 1933 par le III^e Reich et qui, laissée à l'appréciation de la police allemande ou de la Gestapo, sans aucun contrôle judiciaire, avait servi de base "légale" aux camps de concentration ouverts dès le mois de mars de cette année-là, permettant notamment que des personnes acquittées par jugement soient arrêtées par la Gestapo dès leur sortie des tribunaux.

C'est dire que l'histoire du XX^e siècle a montré avec précision pourquoi la justice doit être indépendante du pouvoir politique et de sa police, de leurs objectifs et de leur colère, et pourquoi elle est débitrice du seul respect du droit et des droits humains définis après 1945, pour les mêmes raisons, aisément compréhensibles.

C'est dire en somme que l'histoire a prouvé les vertus de l'État de droit.

Un glissement idéologique à l'œuvre

Loin de relever de la radicalité du débat public français, le glissement idéologique à l'œuvre a récemment gagné la Belgique à la faveur de la mort tragique d'un jeune policier, le 10 novembre, des soubresauts judi-

ciaires du procès des attentats de Bruxelles et des troubles survenus la nuit du 31 décembre au cours desquels des policiers, ambulanciers et pompiers ont été directement visés par des tirs de feux d'artifice, dans des proportions inédites et, en effet, extrêmement choquantes.

Ainsi a-t-on pu observer d'abord en novembre lors d'une manifestation de policiers réclamant "la tolérance zéro" pour les violences dont ils sont parfois l'objet, un calicot portant le slogan *#balancetonmagistrat*. Et lire ensuite, un peu plus tard, dans *Le Soir* du 2 janvier, les vifs regrets du président du syndicat SLFP Police quant à la faible proportion d'arrestations judiciaires (21 sur 160 arrestations administratives) qui précisait: "*C'est ce qui démontre que la justice et les magistrats doivent se remettre en question. Il y a quelque*

chose qui ne va plus au royaume de Belgique." Ainsi les dysfonctionnements de notre collectif seraient liés, non pas aux données d'un climat socio-politique à analyser mais bien au peu d'arrestations judiciaires ordonnées lors des troubles observés la nuit du Nouvel An. Le même jour, la ministre de l'Intérieur déclarait soutenir l'appel du syndicat policier SNPS à appliquer le "principe" – sic – de "tolérance zéro" face aux violences envers la police et les pompiers. Non sans craindre de heurter frontalement le principe de la séparation des pouvoirs. Depuis quand en effet un ministre de l'Intérieur est-il habile à se joindre à un appel lancé par des policiers à l'endroit d'un pouvoir judiciaire constitutionnellement indépendant? Et quelle base légale trouver à ce pseudo-principe de la "tolérance zéro" qui heurte en soi

celui, constitutionnel, de l'indépendance juridictionnelle de chaque magistrat au moment où il décide de l'arrestation ou de la sanction – légale – la mieux appropriée en fonction des faits et de la personnalité de la personne poursuivie, et cela dans l'intérêt de la société dans son ensemble?

Refus de la police face à la justice

Enfin, le 29 décembre, lorsque le tribunal de première instance de Bruxelles francophone a considéré que les techniques policières systématiques de "fouilles à nu", comprenant la genuflection des accusés du procès des attentats de Bruxelles, sont contraires à la Convention européenne des droits de l'homme, en faisant défense à l'État belge d'en faire encore la pratique, l'on a été stupéfait de voir les forces de police refuser ni plus ni moins de se soumet-





Manuela Cadelli

Pour l'Association syndicale des magistrats (dont elle est administratrice).

■ Certaines prises de position de membres de la police, soutenues par la ministre de l'Intérieur, interpellent. Elles sont empruntées à l'extrême droite et à sa lutte idéologique contre l'État de droit, les juges et les droits humains.

tre à cette décision, au risque de discréditer la justice belge et d'alimenter le climat d'incivilité qu'ils dénoncent. Bien mieux, on a pu lire sur le réseau social LinkedIn les deux posts courroucés du secrétaire national du syndicat policier SNPS, indiquant que face à ce type d'accusés, c'est la sécurité des policiers chargés de leur surveillance et de leur transfert ainsi que leur responsabilité en cas d'évasion qui est en jeu. Et surtout cet avertissement qui confine à la menace: "Récemment une magistrate s'étonnait de ce qu'on attende de la justice le fait de punir. Il serait bon pour elle et ses collègues de prendre garde à ne plus faire que du droit, entre initiés [...]. Un fossé se creuse maintenant dangereusement entre la justice et celles et ceux qui doivent faire appliquer les lois sur le terrain, au péril de leurs vies qui ne semblent vraiment pas avoir beaucoup de valeur aux yeux d'une certaine intelligentsia dans notre pays." Et d'ajouter à deux reprises que le respect des droits humains de ces accusés relèverait d'un pur "caprice".

Un refrain utilisé par l'extrême droite

La gravité de ces prises de position ne peut être minimisée; elle est remarquable de la lutte idéologique qui est menée par l'extrême droite partout en Occident contre l'État de droit, les juges et les droits humains, réputés empêcher la lutte contre les périls qui menaçaient les populations: immigration, banditisme et terrorisme. C'est un refrain connu et viral: les politiciens seraient corrompus, les magistrats laxistes ou impuissants, tandis que les délinquants seraient désormais les nouveaux seigneurs

de nos cités, épargnés par une justice droits-de-l'homme.

L'État de droit, menacé par l'exécutif

On le sait, l'État de droit est gravement menacé en Belgique où le pouvoir exécutif refuse régulièrement depuis dix ans de respecter le Droit et singulièrement de s'incliner devant les décisions de justice qui le contrarient: dans l'affaire des visas syriens en 2016, relativement au respect de la loi sur les cadres judiciaires en 2020, dans le contentieux Fedasil en 2022 où pas moins de 7000 décisions judiciaires restent lettre morte, jusqu'à mettre en danger la vie même des demandeurs d'asile concernés. Outre que ce même pouvoir politique assume

Ainsi a-t-on pu observer lors d'une manifestation de policiers, un calicot portant le slogan #balancetonmagistrat.

de priver la justice des moyens nécessaires à la poursuite du grand banditisme et des mafias, ainsi qu'à son fonctionnement quotidien tel qu'at-

tendu légitimement par la population.

Voici maintenant que des policiers empruntant dans le débat public la sémantique historique des milices et soutenus en cela par les déclarations d'un ministre régalien mais aussi par l'indifférence générale du reste du monde politique, refusent eux aussi de se soumettre à un jugement qui rappelle la primauté du droit européen mais entreprennent en outre d'assigner à la justice des injonctions radicalement déconnectées des acquis historiques qui ont fondé l'État de droit. Comme s'ils étaient titulaires d'un pouvoir de dérogation et, précisément, d'un "droit de regard" sur son office.

→ Chapô et sous-titres sont de la rédaction. Texte intégral sur lalibre.be.

OPINION

La Porte de Hal comme café? Non!

■ Arrêtons de brader l'âme de Bruxelles! Nos dirigeants envisagent de mettre fin à sa mission de musée. Et de la céder en concession à un établissement de restauration.

Armel de Schreye (historien), Carlo Van Grootel (expert en art), Nicolas Thiry, Sébastien Dewailly, Nidal Chattar et Louise Bressers Habitants de Bruxelles et concernés par la préservation de son patrimoine

Bruxelles a une longue histoire de rêves brisés lorsqu'il s'agit de gérer son patrimoine immobilier. Le rasage du quartier de "Bovendael" a été suivi par la démolition de nombreuses maisons Art déco pour faire place au quartier européen.

La démolition de la Maison du peuple de Victor Horta en 1964 a symbolisé la dilapidation de notre patrimoine architectural.

Dans les années 1990, les barons immobiliers ont pris conscience de la valeur ajoutée que les bâtiments historiques apportaient à leurs projets et le "façadisme" s'est ainsi développé.

On pourrait espérer que, vu le succès du musée Horta, nos dirigeants prendraient davantage soin de ce patrimoine immobilier. Une fois de plus, les politiciens bruxellois semblent être retombés dans leurs vieilles habitudes où l'attrait des barons de l'immobilier prend le pas sur la protection du patrimoine culturel.

Cette fois, c'est l'un des bâtiments historiques les plus anciens et les mieux conservés de Bruxelles qui est pris dans le collimateur: la Porte de Hal, qui a captivé l'imagination pendant des siècles. Ce bâtiment date de 1381 et est la seule porte fortifiée préservée de Bruxelles. Le bâtiment a été menacé de démolition à plusieurs reprises.

La Porte de Hal, qui remplit une fonction de musée depuis 175 ans, a été entièrement restaurée en 2019. Malgré cela, l'accès au musée est limité. Ce bâtiment emblématique, qui définit le caractère de tout le quartier des Marolles, n'exploite pas tout son potentiel en raison du sous-financement chronique des Musées royaux d'art et d'histoire (MRAH), qui sont responsables de la gestion du musée.

Face à un budget de plus en plus réduit, la direction a élaboré un plan qui menacerait de fermeture la Porte de Hal. Mais cela ne s'arrêtera pas là. Les plans montrent clairement que les MRAH veulent se débarrasser de la Porte de Hal et la transférer à la Région ou à la Ville de Bruxelles.

De son côté, le gouvernement bruxellois a indiqué qu'il serait pré-

férable de donner ce bâtiment en concession.

Plusieurs gros bonnets de l'immobilier ont récemment jeté leur dévolu sur le quartier des Marolles. Ce n'est donc peut-être pas un hasard si la fonction muséale de la Porte de Hal est soudainement remise en question. Une fois privée de sa fonction de musée, elle ferait très vite l'objet d'une réaffectation.

Quel manque d'ambition. Cette fortification médiévale unique pourrait parfaitement être mise en valeur en exposant alternativement des collections spécialisées telles que la collection d'art islamique ou la collection d'armes médiévales du Musée royal de l'armée. Pourquoi ne pas le transformer en musée consacré à l'histoire de la ville de Bruxelles?

Nous, Bruxellois concernés, ne pouvons plus supporter que ce patrimoine emblématique et historique unique soit traité ainsi. Ce que la Tour représente pour Londres, la Porte de Hal pourrait le représenter pour Bruxelles.

Nous craignons que la Porte de Hal ne devienne bientôt l'objet de spéculateurs immobiliers qui, profitant d'une concession de restauration, rêveront sans doute d'un complexe hôtelier englobant l'ensemble du bâtiment, ou pire, d'une jolie façade dans une nouvelle monstruosité architecturale piétinant les dernières traces de la riche histoire de Bruxelles.

Puisque le gouvernement bruxellois n'a apparemment aucun intérêt pour ce bâtiment, il est temps que les Bruxellois eux-mêmes assurent l'avenir de ce monument. Pourquoi ne pas prendre en charge la gestion de ce joyau historique dans une structure coopérative? Nous ne doutons pas que de nombreux Bruxelloises et Bruxellois souhaiteraient volontiers s'investir dans ce projet.

Nous lançons un appel à tous les Bruxellois pour que ce bâtiment unique retrouve sa place en tant que musée et devienne ainsi une carte de visite de l'histoire riche et mouvementée de Bruxelles.

→ Texte complet sur lalibre.be